

Compte-rendu de réunion publique - 21 mars 2023 - Quartier Aéroport de BOURGES

À destination des locataires Val de Berry

Objet : relogements, démolitions, travaux et devenir du quartier Aéroport de la ville de Bourges

Bourges, le 21 mars 2023,

Madame, Monsieur,

Cette réunion fait suite à un point d'information du 4 janvier 2023 et à un courrier daté du 26 janvier dernier.

La direction et les services de Val de Berry ont rencontré les locataires dans le quartier Aéroport, à diverses reprises. Beaucoup ont demandé l'accélération du lancement des travaux d'isolation thermique extérieure et de ventilation prévus initialement en 2026. Nous avons donc démarré une série de diagnostics techniques précis et obligatoires afin d'initier ces travaux avant 2025.

Deux diagnostics ont donc été lancés par le bureau de contrôle SOCOTEC, et ont été confirmés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CTS-B). Ces premiers résultats partiels ont été publiquement présentés le 4 janvier dernier.

Depuis, des diagnostics structurels complémentaires ont été demandés et ont été réalisés entre janvier et mars 2023. Vous avez été invités à en découvrir les résultats le 21 mars lors d'une nouvelle réunion publique.

Il en est ressorti que de nombreuses constructions du quartier (pavillons et appartements) doivent être démolies car le procédé constructif utilisé dans les années 1930 n'est pas pérenne. 141 appartements et 49 pavillons sont à démolir d'ici 3 ans **(en rouge sur la carte ci-après)**.

102 autres logements seront sauvés et à investiguer pour une réhabilitation à moyen terme **(en bleu sur la carte)**.

Le reste des constructions **(en noir sur la carte)** n'est pas concerné.

Toutes les constructions (pavillons et collectifs) ont été auditées pour que nous en sauvagions un maximum sur le quartier. Seuls les bâtiments disposant d'une structure métallique/béton, non pérenne, et impossible à réhabiliter, devront être démolis.

Notre priorité absolue est de sécuriser les habitants et de gérer les mouvements de la façon la plus humaine possible. Pour cela, nous devons procéder au relogement de près de 155 familles. Des priorités seront établies en fonction de l'urgence issue de l'état technique des bâtiments.

Afin de vous guider dans toute cette procédure, une charte de relogement a été approuvée par le bureau de notre Conseil d'Administration. Celle-ci est à retrouver en annexe de ce courrier. Elle a pour objectif de garantir aux ménages concernés par les démolitions, des conditions de relogement qui respectent leurs modes de vies, leurs ressources et qui leur permettent de changer de quartier d'habitat au sein de l'agglomération ou du département.

Je tiens à vous rappeler que votre déménagement sera pris en charge intégralement par Val de Berry à l'échelle du département, ainsi que toutes les ouvertures de compteurs.

Les propositions de relogement se basent sur vos besoins et sur votre part à charge, au plus près de celle que vous connaissez aujourd'hui.

Conscients de la situation, nous mettons tout en œuvre pour répondre à vos interrogations et à vos demandes. C'est pourquoi, nos Chargées de clientèle prendront rapidement contact avec vous.

Nous tenons également à vous informer qu'une étude sera prochainement réalisée afin d'établir un cahier des charges architectural et urbain, base de la reconstruction des parties démolies. Celui-ci gardera l'esprit cité-jardin cher au cœur des habitants et du patrimoine de la Ville de Bourges.

Pour toute question, le personnel de Val de Berry se tient à votre disposition par l'intermédiaire de son agence Bourges sud. Vous pouvez nous contacter par téléphone : 02 18 87 00 63 ou par mail : locations@valdeberry.fr en indiquant vos coordonnées et votre question.

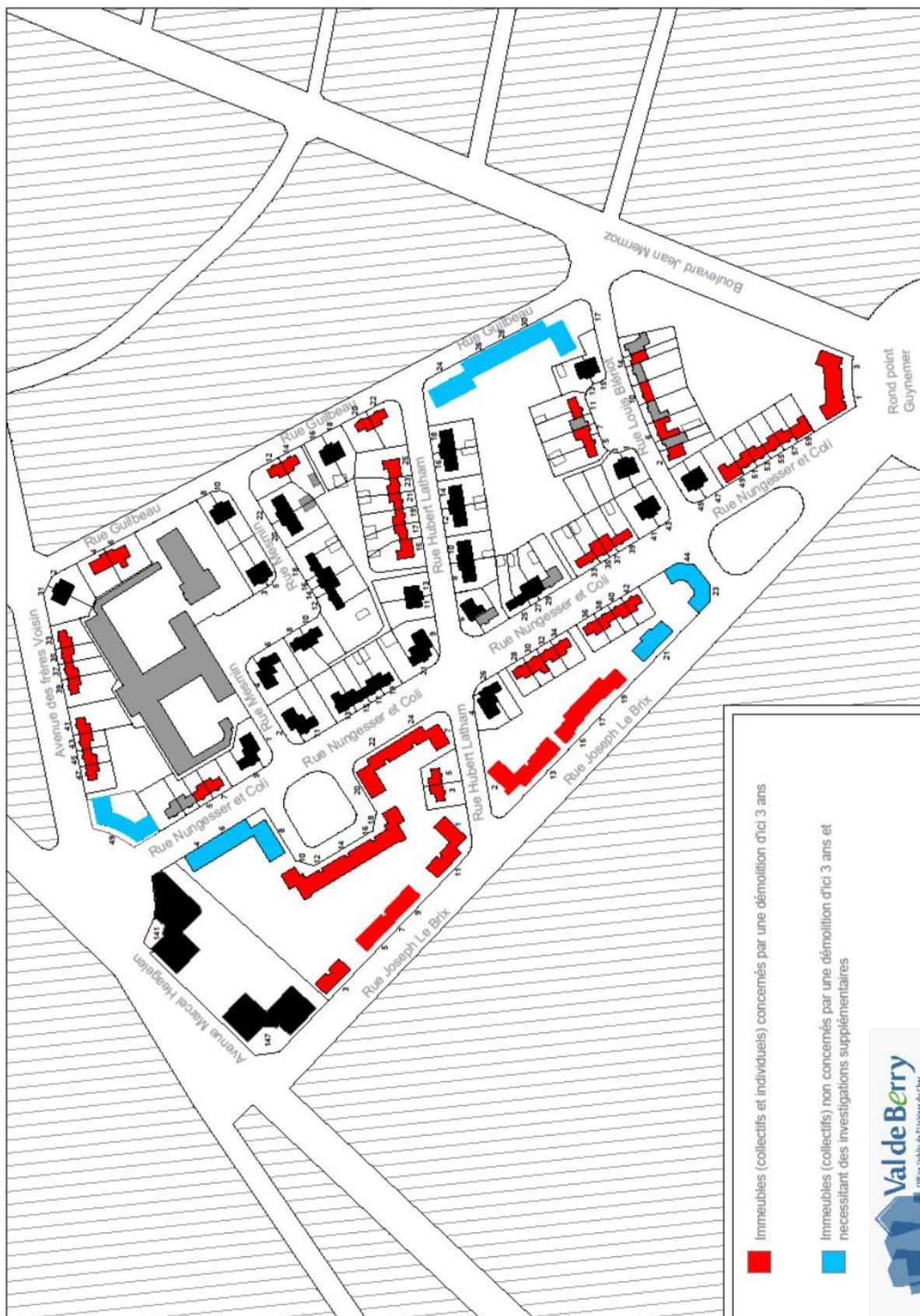
Pièces-jointes :

- Carte du quartier (mise à jour au 21 mars 2023)
- Charte de relogement de Val de Berry

Le Directeur Général,



Benoît LEMAIGRE



Carte du quartier Aéroport à Bourges - Patrimoine Val de Berry - Plan au 21 mars 2023